

Secondaire - Accompagnement à la scolarité et à la parentalité



Le dispositif d'accompagnement à la scolarité et à la parentalité du collège J. Romains est né de la volonté des signataires de cette charte, soucieux de porter leurs efforts sur la réussite scolaire et l'implication des parents.

Il s'appuie sur l'expérience du SIVOM de l'arrondissement d'Ambert dans l'accompagnement scolaire et familial auprès des familles des gens du voyage depuis 2000, et de l'aide à la scolarité en milieu rural depuis 1996.

Le dispositif d'accompagnement à la scolarité et à la parentalité du collège Jules Romains d'Ambert a pour objectifs:

- de contribuer à la réussite scolaire ;
- d'améliorer la qualité de l'offre d'accompagnement scolaire ;
- de renforcer l'implication des parents dans leur rôle éducatif, facteur de meilleure intégration sociale et composante indispensable de la réussite scolaire de l'enfant.

Il s'adresse à tous les collégiens d'Ambert et leur famille.

Comme tout service public de proximité, le dispositif préserve l'égalité de traitement des usagers et souhaite entreprendre une démarche transversale et complémentaire de l'action de la communauté éducative et des partenaires sociaux intervenant dans ce secteur.

Les partenaires de l'action :

- M. le Président du SIVOM de l'arrondissement d'AMBERT
- la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Puy-de-Dôme
- Mme la Principale du collège J. ROMAINS d'Ambert
- La Commune d'Ambert
- M. le Conseiller Général d'Ambert
- Représentant(e) de la FCPE du Collège J. Romains
- Représentant(e) de la PEEP du Collège J. Romains

En savoir plus

- [Charte de fonctionnement de l'accompagnement à la scolarité et à la parentalité](#)